

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Article 6 du décret n° 53.914 du 26 septembre1953, modifié par le décret n° 74.449 du 15 mai 1974) Je soussigné(e) né(e) le à à Atteste sur l'honneur a) avoir mon domicile à l'adresse suivante (adresse complète) : Depuis le : b) avoir ma résidence où j'ai résidé sans interruption (adresse complète) : Depuis le : jusqu'au Exercer la profession de : c) que je suis célibataire : □ oui non d) que je n'ai pas contracté mariage à nouveau depuis celui célébré : À 2. dissous par (jugement ou arrêt) de divorce rendu le Par À le

Signature de l'intéressé (e)

